SPORT SESSION COMMUNICATION

porte votre image sur
les circuits automobiles.

Avec vous créons l'événement !

RECHERCHE DE SPONSORS

Un sponsoring
accessible à tous :
TPE, PME, PMI...

SOMMAIRE

REJOIGNEZ-NOUS ! 3

LA MITJET 4

LES PILOTES 5

LE CHAMPIONNAT - TTE 6

LES AVANTAGES DU SPONSORING 8

LES FORMULES DE SPONSORING 9

ZONES DE STICKAGE 10

LES MODALITÉS DE SPONSORING 11

CONDITIONS GÉNÉRALES 12

INTENTION DE SPONSORING 13

REJOIGNEZ-NOUS !

Vous aimez le sport automobile, venez vibrer avec nos pilotes autour de notre Mitjet 2L! Sur le Circuit d'Albi, lors d'une demi-journée ou d'une journée de baptêmes hors du commun ; dans le paddock lors d'une course du Trophée Tourisme Endurance, ou avec notre team sur l'intégralité du championnat ; seul, en groupe, pour vous ou pour vos clients, nous vous proposons de venir partager cette expérience avec un accompagnement à la carte.

Stickage de la voiture aux couleurs de votre entreprise, séjour organisé lors des journées de championnat, présence d'un ambassadeur de prestige ou non, reportage vidéo ou photos-souvenir, les possibilités sont multiples...

N'hésitez pas à nous soumettre vos envies !

Tous nos tarifs sont à moduler ensemble à partir d'un devis.

LA MITJET

La MITJET 2L : **fiabilité, plaisir de pilotage et coûts réduits !**

Sortie pour la saison 2012, cette auto est le fruit de 6 ans d'expérience : c'est une catégorie monotype et prototype où seuls les réglages et le pilotage font la différence.

Très attendue, elle a immédiatement plu à de nombreux pilotes et continue de séduire dans de nombreux championnats.

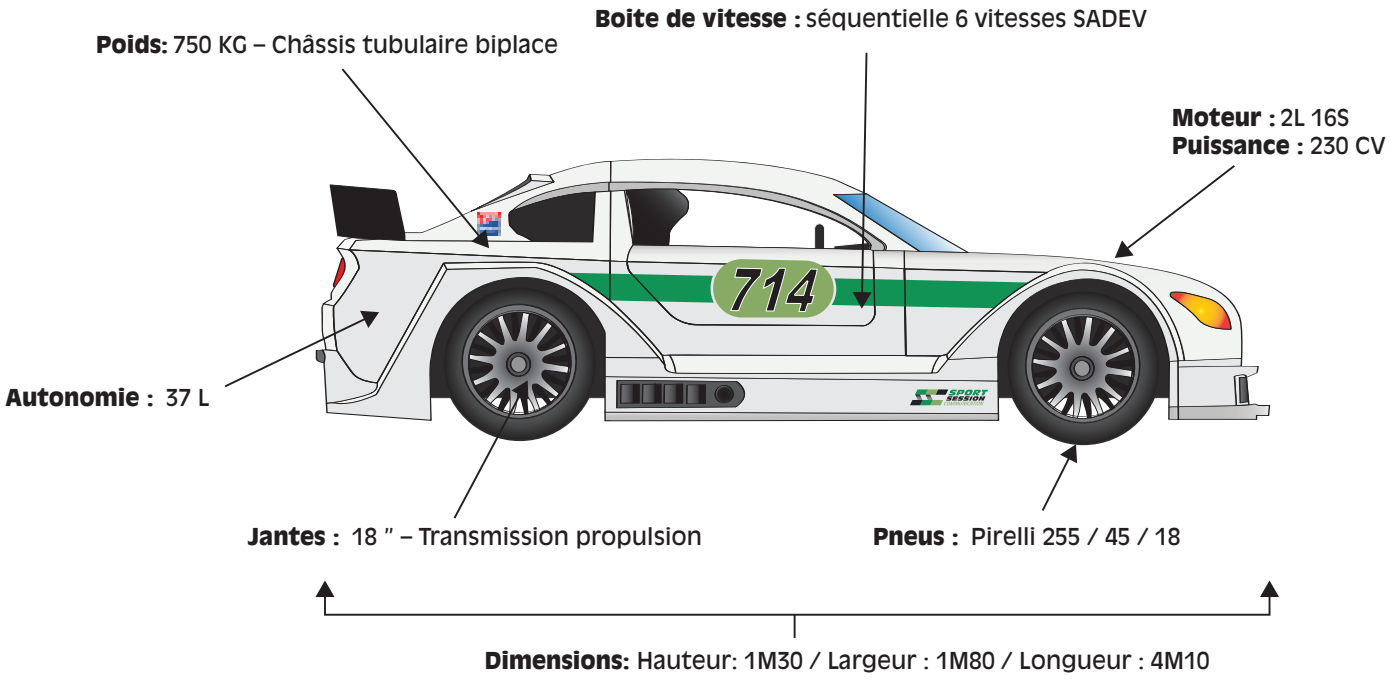

LES PILOTES

Patrick SAVES vient de rejoindre notre team !

Après 10 ans de kart en compétitions régionales et nationale, et de nombreuses victoires, Patrick passe à la Mitjet 1300 en 2017 avec le lycée Mezen et gagne lors de sa 1ère course, au circuit de Vigeant puis termine 3ème du championnat.

En 2018, il gagne le championnat Mitjet 1300 toujours avec le lycée Mezen, victoires aux circuits de Vigeant, Ledenon, Nogaro, Dijon et Le Mans.

En 2019 il rejoint l'équipe Speed Car pour le Trophée Tourisme Endurance sur une Ginetta GT4.

Il termine premier à Ledenon, second à Nogaro avec ses coéquipiers et remporte finalement le championnat en catégorie T5.

Yoan LAMAISON participe de 2012 à 2016 à l'AUDI ENDURANCE EXPÉRIENCE.

Après s'être qualifié au Castellet en juin 2016, l'équipage termine second de la finale Audi Endurance Expérience en novembre 2016 sur le circuit Catalunya à Barcelone.

En 2017, il est entraîné sur MITJET 2L par Grégor RAYMONDIS directeur du circuit d'Albi (vainqueur de la première course MITJET 2L en avril 2012) puis par Jean-Philippe BELLOC (10 participations aux 24 heures du Mans, champion du monde FIA GT, champion de France de Formule Renault et de Formule 3).

En 2019, Yoan et son ancien co-équipier terminent 8ème pour leur première course MITJET ENDURANCE à MAGNY-COURS !

LE CHAMPIONNAT - TTE

L'endurance, la vraie, a commencé avec des berlines de tourisme améliorées. C'est la base de la compétition en endurance, mais également aussi la moins onéreuse.

Le format de 4 heures choisi est ouvert aux berlines de tous types et de toutes marques, les petites comme les grosses ! Les voitures sont réparties en six catégories distinctes (T1, T2, T3, T4, T5, T6 et RSR),

deux plateaux se créent en 2020 pour accueillir d'un côté les petites cylindrées, le TTE Pirelli Challenge (T1, T2, RSR) et de l'autre les voitures plus puissantes, le TTE Pirelli Series (T3, T4, T5 et T6).

Deux, trois ou quatre pilotes, des arrêts aux stands obligatoires, des ravitaillements, on est dans une vraie course d'endurance avec une stratégie, un pilotage fin et une équipe, qui pour gagner sa catégorie, ne doit rien laisser au hasard !

Durant les dix premières saisons du TTE, il y a eu de nombreuses batailles acharnées en piste, mais aussi beaucoup d'entraide entre les concurrents du TTE, ce qui procure une ambiance conviviale devenue rare sur les circuits.

Depuis près de cinq saisons, la grille moyenne compte 48 voitures, jusqu'à atteindre les 61 véhicules sur les manches comme Magny-Cours ou Le Mans. Des résultats exceptionnels pour une formule multitype.

Fidèles à leur conception de la course automobile, les organisateurs conservent la même philosophie pour la onzième saison consécutive.

Patrick SAVES et Yoan LAMAISON vainqueurs de la catégorie T1 au circuit d'albi 2 Août 2020

LE CHAMPIONNAT - TTE

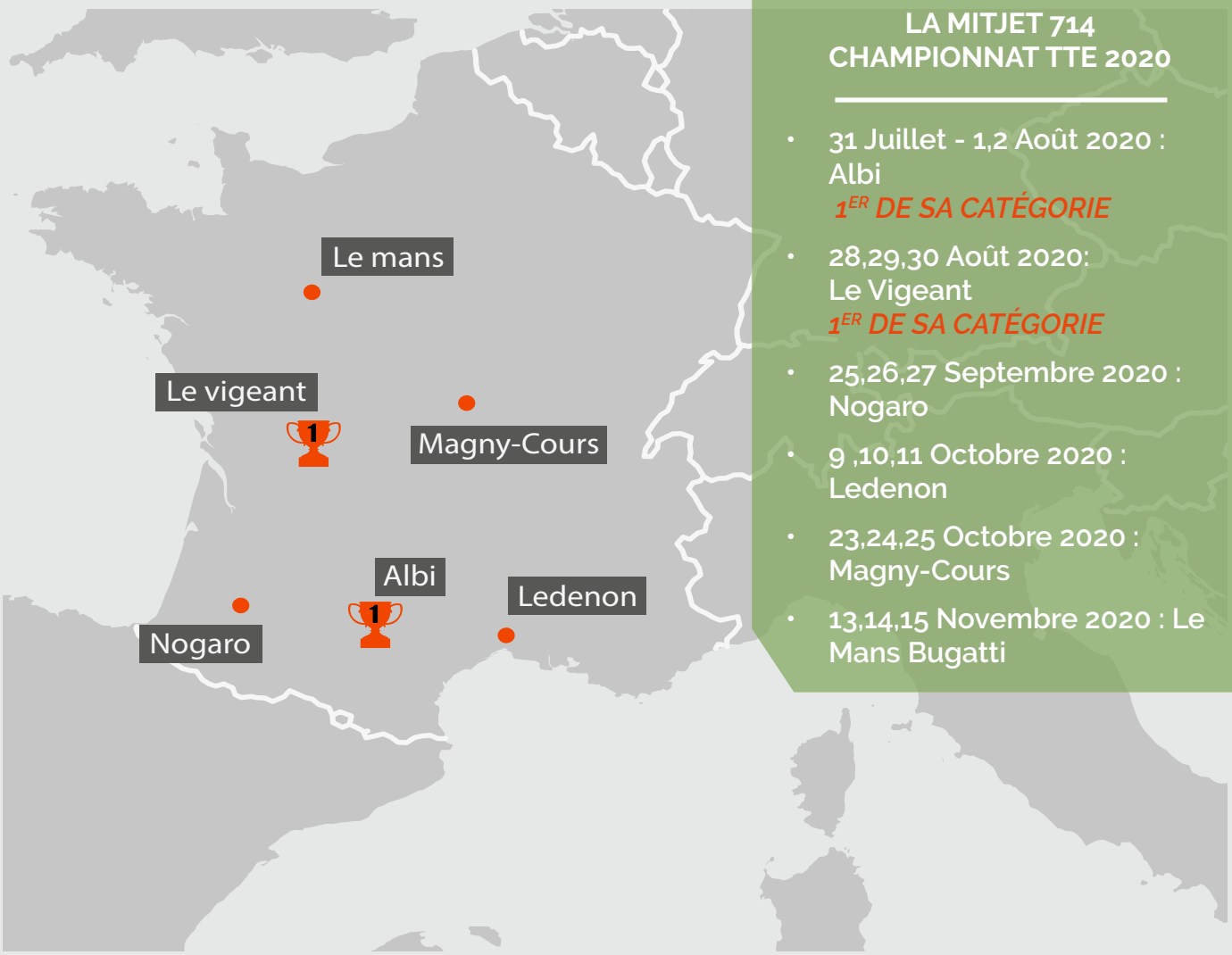

LA MITJET 714
CHAMPIONNAT TTE 2020

- 31 Juillet - 1,2 Août 2020 : Albi
  1ER DE SA CATÉGORIE
- 28,29,30 Août 2020: Le Vigeant
  1ER DE SA CATÉGORIE
- 25,26,27 Septembre 2020 : Nogaro
- 9 ,10,11 Octobre 2020 : Ledenon
- 23,24,25 Octobre 2020 : Magny-Cours
- 13,14,15 Novembre 2020 : Le Mans Bugatti

En 2020, le Trophée Tourisme Endurance (TTE) évolue pour toujours plus d'actions, de temps de roulage et de plaisir. Pour sa onzième saison, le TTE a écouté les pilotes et a pris plusieurs décisions majeures, dont, pour ce qui nous concerne, le Trophée Berline dissocié. Le Trophée Berline se scinde en deux. En 2020, vous retrouverez donc deux plateaux.

Le TTE Pirelli Challenge :

réservé aux voitures des catégories T1 (y compris Peugeot 206/208), T2 (Mitjet 2.0l, Peugeot 207 etc.) et RSR (Clio Cup IV). Ce plateau ouvrira ses portes aux plus petites cylindrées. Cette séparation permettra d'éviter de trop grandes différences de puissance dans les courses du Trophée Berline.

« En T1, très belle prestation de Sport Session, qui s'impose avec la Mitjet #714 à la neuvième place au classement général [...] »

France racing - 30 août 2020

LES AVANTAGES DU SPONSORING

Partenaires, sponsors de cette aventure, vous allez vivre avec nous une passion, la faire partager, tisser des liens et vibrer tout au long de l'année !

Nous accompagner c'est :

1. Rejoindre les **partenaires** du Trophée Tourisme Endurance ainsi que les partenaires de SPORT SESSION COMMUNICATION.

2. Bénéficier de l'opportunité de **côtoyer des chefs d'entreprises** dans un contexte de partage et de passion commune lors des journées de championnat.

3. **Exploiter**, l'image ***MITJET*** pour votre communication d'entreprise.

LES FORMULES DE SPONSORING

Du simple stickage de votre logo sur la voiture lors d'une seule manifestation jusqu'à plusieurs invitations dans le paddock lors de tous les meetings, nous pouvons vous proposer une gamme complète de partenariats qui tient compte de votre positionnement, de vos desiderata en termes de sponsoring sportif, de vos impératifs entrepreneuriaux et de votre degré d'investissement.

- Stickage : **votre logo sur la voiture** peut être positionné à divers emplacements et peut être de différentes tailles (voir page des zones de stickage).
- Invitations : un certain nombre d'invitations est à votre disposition pour rejoindre la team dans le paddock lors des meetings de championnat.
- Organisation : SPORT SESSION COMMUNICATION organise avec vous **votre venue lors des journées de championnat** à partir de votre budget.
- Possibilité de repas avec les pilotes après course.
- Présence possible d'un **ambassadeur sportif de prestige** lors des journées de championnat ou de baptêmes.
- Baptêmes : vous bénéficiez d'une ou de plusieurs journées de baptêmes et/ou de roulage sur le circuit d'Albi avec nos pilotes aux couleurs de votre entreprise.
- Mini-reportages : vidéo et/ou photos que nous réalisons pour votre communication d'entreprise et vos réseaux.
- Pot de fin de championnat avec l'équipe.

À titre d'exemple :

pour 5000 € vous pouvez avoir : le stickage du véhicule avec le logo de votre entreprise pour la totalité des épreuves + 5 invitations dans le paddock sur 3 meetings au choix + 3 baptêmes vitesse passager sur le circuit d'Albi.

Pour 30 000 € vous serez le sponsor exclusif de la Mitjet pour toute la saison !

Tout est possible selon votre budget, du plus petit au plus important, et en fonction de vos besoins et de vos envies !

Toutes les formules sont adaptables,
merci de contacter Coraline au : 06 67 24 22 03

ZONES DE STICKAGE

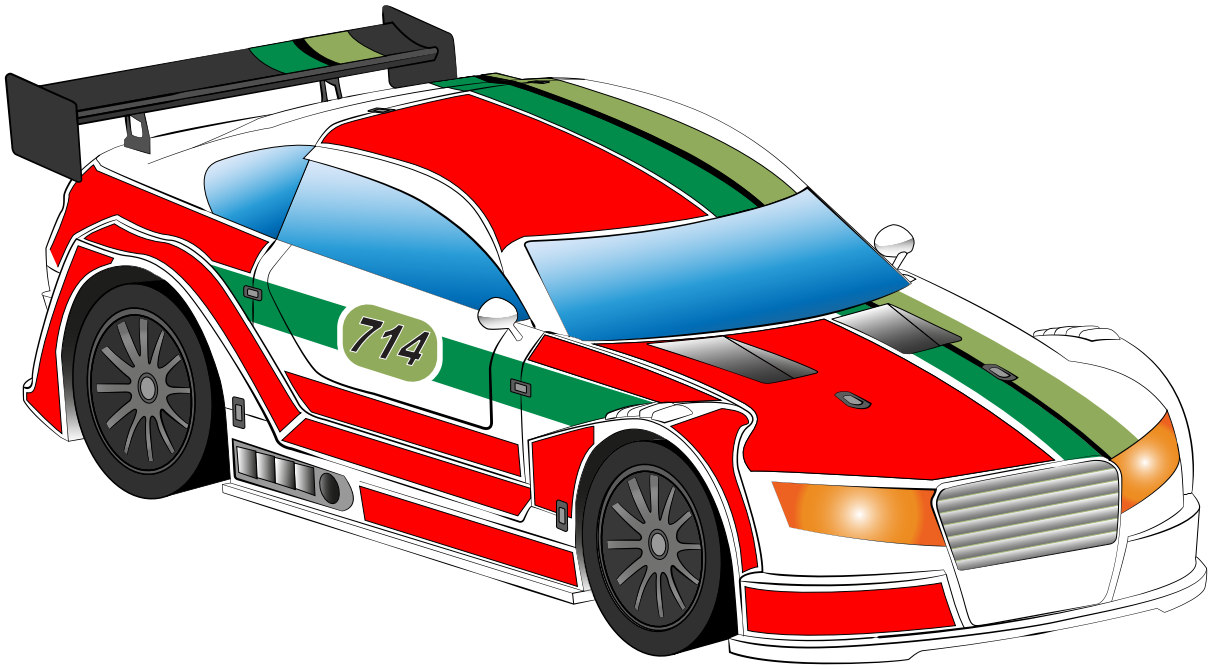

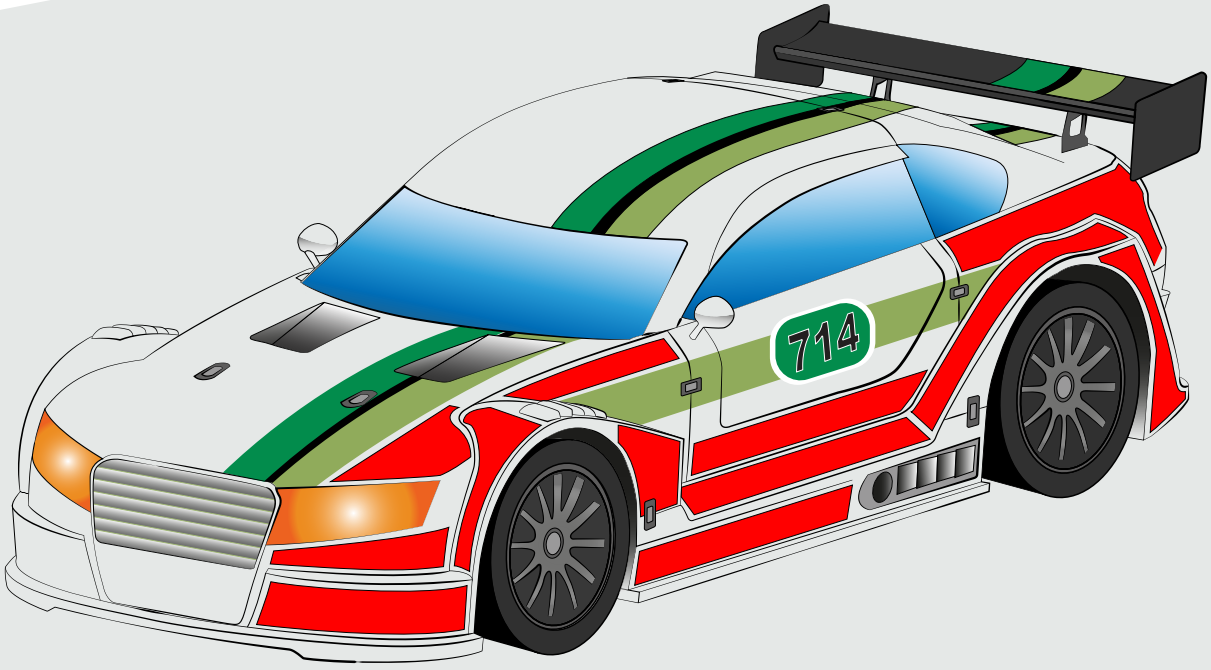

LES MODALITÉS DE SPONSORING

Conditions d'engagement de la MITJET SPORT SESSION COMMUNICATION :

L'engagement de la **MITJET SPORT SESSION COMMUNICATION** pour le Championnat est tributaire de la constitution d'un budget minimum de sponsoring.

Pour participer à cette aventure, il suffit de nous renvoyer l'imprimé « Intention de Sponsoring » figurant à la dernière page du présent document.

Lorsque les intentions de sponsoring atteindront le budget fixé pour la participation au championnat, il vous sera proposé de concrétiser cet engagement par la signature d'un contrat de sponsoring spécifique.

Une réunion amicale de constitution du « Club des Partenaires » **SPORT SESSION COMMUNICATION** et de présentation de la ***MITJET 2L*** aux couleurs des sponsors sera organisée sur le circuit d'Albi avant le début du Championnat TTE.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les transactions effectuées avec la société Sport Session Communication SARL au capital de 405 000 €, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 532 624 410, sise 22, Rue des Marguilliers, 31220 SAINT-JULIEN. Les présentes conditions générales de vente l'emportent sur toutes autres dispositions, clauses, lettres ou documents émanant du cocontractant, mêmes postérieurs en date.

Objet – Définition :

Sport Session Communication a pour objet le conseil en marketing sportif, la prospection et la recherche de partenariat, mécènes, sponsors et autres, l'organisation événementielle.

Client : toute personne physique ou morale faisant appel à Sport Session Communication afin d'utiliser ses services.

Contrat de partenariat, Convention ou de façon plus générale tout contrat signé entre la société Sport Session Communication et le client, ci-après désigné « le contrat » : contrat signé par le client ou son cocontractant définissant les montants et modalités de règlement des services facturés par Sport Session Communication.

Conditions de paiement :

Sauf accord particulier, expressément mentionné sur le contrat signé par les parties, les paiements doivent être effectués à nos bureaux dans un délai ne dépassant pas 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Il ne sera pas consenti d'escompte en cas de paiement anticipé.

Pénalités de retard :

Conformément aux dispositions visées sous les articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, toute inexécution par le client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entraînera l'exigibilité de plein droit d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (taux de la BCE majoré de 10 points).

Les intérêts commenceront à courir du jour suivant la réception de la lettre de mise en demeure, et continueront à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes dues à la société Sport Session Communication. Le montant des pénalités sera calculé au prorata de ce nombre de jours.

La société Sport Session Communication pourra imputer de plein droit lesdites pénalités de retard sur toute réduction de prix due au client.

À défaut de paiement, même partiel, d'une seule des échéances convenues pour l'une quelconque des factures, la société Sport Session Communication se réserve la possibilité de demander l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le client à quelque titre que ce soit.

En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet dans les 10 jours de son expédition sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

Conformément aux dispositions de l'article L.442-6-I-8° du Code de commerce, aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation à la seule initiative du client, l'accord préalable et écrit du créancier étant indispensable.

Réclamations / contestations commerciales :

Les réclamations concernant nos factures ne pourront être prises en considération que si elles sont présentées par écrit au plus tard 15 jours à compter de leur date d'émission.

Attribution de compétence :

Pour toutes contestations relatives aux prestations réalisées par la société Sport Session Communication et à l'application ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, seul sera compétent le tribunal de Commerce du siège social du vendeur.

Clause pénale :

Si, par ailleurs, la société Sport Session Communication est mise dans l'obligation de s'adresser à un mandataire (avocat, huissier, société de recouvrement, etc.) pour obtenir le règlement des sommes dues, il est expressément convenu à titre de clause pénale stipulée forfaitairement et de plein droit, et non réductible, l'application d'une majoration calculée au taux de 15 % du montant des sommes dues par le client, cette majoration ne pouvant être inférieure à 150 €, et ce, sans préjudice des intérêts de retard, des dommages et intérêts, et des frais de recouvrement.

Le client signataire du contrat reconnaît avoir pris connaissance et accepter les termes des présentes conditions générales de vente jointes en annexe, ou figurant au verso de ladite convention.

INTENTION DE SPONSORING

L'entreprise :

.....

.....

située à (adresse) :

.....

.....

représentée par Madame ou Monsieur :

.....

agissant en qualité de :

.....

souhaite sponsoriser la MITJET 2L / Sport Session Communication dans le cadre du championnat Trophée Tourisme Endurance 2020.

À HAUTEUR DE : ..... €

Le présent document sera concrétisé par un contrat de sponsoring spécifique qui sera établi entre les parties avant le …./…./……. .

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de vente et des conditions d'engagement de la MITJET SPORT SESSION COMMUNICATION figurant sur le présent document.

Fait le ..... A .....

Le Partenaire

À renvoyer à :

SPORT SESSION COMMUNICATION 22 rue des Marguilliers 31220 SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE

SPORT SESSION COMMUNICATION
Sarl au capital de 405 000 €
22, rue des Marguilliers
31220 SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE
Siret : 532 624 419 00017
Contact : Coraline : +33 6 67 24 22 03